Saint Mars de Coutais Envoyé en préfecture le 13/07/2022 Recu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 044-214401788-20220707-D20220704-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **22** Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de votants: 18

L'an **deux mille vingt-deux**, **le 7 juillet à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022.

Présents: Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Kristel JOURDREN, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean-Marc AUBRET,

Excusé: Mr Didier RICHARD

Absents: Mmes Marie FANIC et Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PELTIER

Objet: CREATION DE POSTES - ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

D 2022-07-04

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (26/35) à compter du 1^{er} août 2022
- La création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (16,50/35) à compter du 1^{er} août 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- De créer
 - ✓ Un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (26/35) à compter du 1^{er} août 2022
 - ✓ Un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (16,50/35) à compter du 1^{er} août 2022

